

Québec, le 27 novembre 2019

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 20 novembre 2019, le député de Jean-Lesage inscrivait au feuillet six questions demandant des précisions sur le retour de la gratuité de la fécondation *in vitro*. À cet égard, je vous achemine les précisions ci-dessous, pour chacune des questions adressées.

Question 1 :

La ministre peut-elle nous faire un bilan du travail du comité d'experts effectué jusqu'à présent, en spécifiant, entre autres, la fréquence de leurs rencontres et les sujets abordés?

Réponse à la question 1 :

Le comité d'experts en procréation médicalement assistée (PMA) s'est réuni à 4 reprises (14 juin, 14 août, 23 septembre et 22 novembre). Il s'affaire actuellement à formuler des recommandations afin d'offrir des services, de qualité et sécuritaires, permettant d'obtenir les meilleurs taux de succès ainsi qu'à identifier les mesures nécessaires pour assurer l'accessibilité à ces services, et ce, dans les délais recommandés.

Question 2 :

Qui compose ce comité et quels sont leurs domaines d'expertise?

... 2

Réponse à la question 2 :

Les membres du comité sont nommés sous la recommandation de la sous-ministre adjointe de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés.

Les membres sont des professionnels de la santé du secteur public.

Le comité est composé de médecins spécialistes en gynécologie-obstétrique, d'un médecin spécialiste en pédiatrie, d'un éthicien, de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que d'un patient partenaire.

Question 3 :

D'après nos informations, des couples infertiles feraient partie de ce comité ou seraient consultés par les experts. Considérant que les réalités des couples infertiles sont fort différentes, la ministre peut-elle nous donner, tout en respectant la vie privée de cesdits couples, des informations sur leur profil (âge, problématiques vécues, étape de traitement)?

Réponse à la question 3 :

Lors de consultations ciblées, l'Association des couples infertiles du Québec ainsi que la Coalition des familles LGBT ont été rencontrées. Ces groupes ont pu témoigner des diverses réalités et des enjeux que vivent les individus qui ont une incapacité à se reproduire ou qui sont infertiles.

Le comité d'experts en PMA s'appuie aussi sur l'*Avis détaillé sur les activités de procréation assistée au Québec* du Commissaire à la Santé et au bien-être (2014) dans lequel sont partagés des extraits de mémoires de citoyens ainsi que des témoignages de patients.

Question 4 :

Considérant que de nombreux couples attendent le programme gouvernemental pour être en mesure de fonder une famille et que, dans le cas de l'infertilité, le temps est un enjeu de taille, la ministre peut-elle nous dire, le plus précisément possible, quand cedit programme sera accessible à la population?

Réponse à la question 4 :

Le gouvernement maintient son engagement de couvrir les services en 2020. Toutefois, bien que je comprenne la nature des questionnements des personnes qui attendent le début de la couverture des services de fécondation *in vitro*, il serait prématuré d'y répondre de façon plus précise. Le comité d'experts en PMA ainsi que l'équipe chargée de la mise sur pied du nouveau programme de PMA travaillent ardemment à la mise à jour du programme, notamment en ce qui a trait à l'implantation du système d'information, à l'organisation des services, aux critères d'admissibilité et aux balises, et ce, afin de fournir des services sécuritaires et de qualité dans les délais recommandés.

Question 5 :

Sachant que le crédit d'impôt actuel, qui coûte à l'État 35 millions par année, est déjà assez restrictif, et que le chiffre actuellement avancé par le gouvernement pour la gratuité des traitements est de 16 millions, doit-on s'attendre à ce que les critères d'accès soient encore resserrés?

Réponse à la question 5 :

Je souhaite que le nouveau programme de PMA soit pérenne, équitable et sécuritaire. Ainsi, le MSSS élabore actuellement des balises qui respecteront la capacité de payer de l'État tout en étant favorable aux personnes qui vivent une situation d'infertilité.

L'équipe responsable de la mise sur pied du programme s'appuie aussi sur les diverses recommandations figurant dans l'*Avis détaillé sur les activités de procréation assistée au Québec* du Commissaire à la santé et au bien-être (2014) qui avait mis en lumière les dérives financières du programme de 2010-2015.

Question 6 :

En tenant compte du taux de succès d'un cycle de FIV, la ministre envisage-t-elle de couvrir les frais pour un deuxième et troisième cycle de fécondation in vitro?

Réponse à la question 6 :

Tous les scénarios sont actuellement explorés, et ce, afin d'offrir des services pérennes, équitables et sécuritaires.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

N/Réf. : 19-MS-09618